



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Piste d'athlétisme Léonide Lacroix - Mise aux normes et sécurisation -
Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019**

DE20190327_51

Conseil municipal du 27 mars 2019

Rapporteur :
Vincent YOU

Télétransmise à la Préfecture le 01 AVR. 2019
Affichée le 1 avril 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 21 mars 2019

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Denis DEBROSSE, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, Mme Anne-Sophie BIDOIRE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT

Étaient absent(e)s :

M. Rabah ACHARKI, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. Murat OZDEMIR à Mme Véronique DE MAILLARD
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Valérie DUBOIS
- Mme Cécile MACULA à Mme Anne-Sophie BIDOIRE
- Mme Samantha BOURGOGNE à M. Guillaume CHUPIN
- Mme Noura LAÏRI à Mme Michèle LACROIX-FAYE
- M. Arnaud JUIN à Mme José BOUTTEMY
- Mme Brigitte RICCI à Mme Françoise COUTANT
- M. Philippe LAVAUD à Mme Catherine PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
La Responsable du service
Assemblées
Catherine ALLARD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

**G E S T I O N D E S R E S S O U R C E S D E L A
C O L L E C T I V I T É**

**Piste d'athlétisme Léonide Lacroix - Mise aux normes et
sécurisation - Demande de subvention Dotation de Soutien
à l'Investissement Local 2019**

Finances / Budget
id : 2569

Conseil municipal
27 mars 2019

51

Rapporteur : Vincent YOU

La Ville d'Angoulême dispose, parmi ses équipements sportifs, d'une piste d'athlétisme située sur la plaine de jeux Léonide Lacroix dans le quartier de Saint-Cybard au nord d'Angoulême.

Cette piste d'entraînement a été aménagée il y a une vingtaine d'années et est très fréquentée par les élèves des écoles, collèges et lycées mais aussi par les associations sportives et les particuliers.

Cet équipement, aujourd'hui fortement dégradé, est devenu dangereux pour la pratique sportive et a été interdit au public.

Dans ce contexte et afin de permettre aux utilisateurs de pratiquer l'athlétisme dans des conditions optimales de sécurité et de confort, la Ville d'Angoulême envisage de rénover la piste Léonide Lacroix.

Le programme de travaux comprend la mise aux normes et la sécurisation de cet équipement public dont le coût global est estimé à 599 304 euros TTC.

A ce titre, la Ville sollicite la participation de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2019). L'aide financière porterait sur un montant de dépense subventionnable de 499 420 euros HT soit 599 304 euros TTC dont le plan de financement de l'opération est détaillé comme suit :

FINANCEURS	Pourcentage demandé	Montant escompté
Etat - DSIL	40 %	199 768 €
Département	30 %	149 826 €
Ressources propres	30 %	149 826 €
TOTAL	100 %	499 420 €

Au regard des éléments exposés, Il vous est proposé :

D'approuver le coût de l'opération pour un montant de 499 420 euros HT (soit 599 304 euros TTC) et son plan de financement,

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention de 199 768 euros pour la mise aux normes et sécurisation de la piste d'athlétisme Léonide Lacroix au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 et de signer tous les documents se référant à ce dossier,

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour

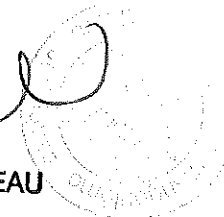
27 mars 2019

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

l'Adjoint

Pour le Maire,
Anne-Laure WILLAUMES-GUILLEMETEAU
Adjointe déléguée
Solidarité - Famille
Personnes âgées



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

